

Halte au massacre de nos rivières ! Halte à la démagogie !

Alors que l'Eau fait partie des chantiers prioritaires retenus au titre de la planification écologique, le Sénat vient de porter un coup intolérable au patrimoine naturel exceptionnel et fragile que sont les rivières, les lacs et fleuves de France.

Il a en effet adopté, le 4 novembre 2022, le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dans lequel il accorde des privilèges scandaleux aux différents ouvrages, en particulier aux petits seuils ou moulins, qui cassent la continuité écologique des cours d'eau.

Au mépris du droit, du bon sens, des connaissances scientifiques acquises concernant leur impact sur les cours d'eau et leur biodiversité, du caractère symbolique de leur prétendue production d'énergie, de l'argent public dont ils bénéficient, et du saccage de nos vallées, de nos piémonts et montagnes, ces ouvrages continuent de bénéficier d'une protection anachronique et féodale.

Précisons aussi que ce texte, sans le recul nécessaire, promeut l'installation d'hydroliennes ou d'ouvrages de production d'énergie solaire sur les cours d'eau avec des conséquences inconnues sur la biodiversité aquatique et les différentes activités qui s'y exercent notamment la pêche de loisir.

Nous pensons que la situation globale de nos cours d'eau :

- dont la majorité n'atteint pas le bon état écologique escompté,
- dont la biodiversité est largement altérée, puisque 40% des espèces piscicoles sont en difficulté,
- dont tous les poissons migrateurs sont largement menacés, et pour certains avec un risque avéré de disparition,

n'est pas compatible avec les privilèges que le Sénat vient d'accorder aux petits ouvrages hydroélectriques.

« J'en appelle solennellement aux Députés, aux ministres de la Transition écologique, à la ministre de la Transition énergétique, à la Première ministre, au président de la République pour pleinement prendre conscience du besoin impérieux de protéger nos rivières, nos cours d'eaux, nos plans d'eaux, nos lacs et leur biodiversité. Ils ne sont plus en mesure de supporter de nouvelles atteintes et de nouveaux ouvrages. Les ouvrages existants doivent, sans distinction, être mis aux normes et respecter le fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques » déclare Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique.